



Serviettes Blanches

Informations Produit : Contact alimentaire (rappel texte validant le contact alimentaire*)	100 Serviettes 2 plis 33 x 32 cm	100 Serviettes 2 plis 40 x 39 cm
Reference :	488 574 00 G	488 584 00 G
		
Gencod	3 353 890 795 059	3 353 894 885 848
Composition	100% Ouate	100% Ouate
Grammage par pli (g/m² +/- 10%)	16	15,3
Nombre de plis	2	2
Type de gaufrage	Bordure	Bordure
Résistance à la traction (daN/m) - A sec SM	> 170	> 160
Résistance à la traction (N/m) - A sec ST	> 70	> 70
Dimensions serviette (mm +/- 3%)	330 x 320	400 x 390
Poids serviette (g)	> 3	> 4,2
Info. Unité de Vente Consommateur :		
Nombre de serviettes/UVC	100	100
Dimensions UVC (mm)	165 x 160 x 75	200 x 195 x 85
Emballage:	Film PP 20µ	Film PP 20µ
Traçabilité lot:	Site de Production / année / mois / jour	
Poids UVC net (g)	> 300	> 420
Poids UVC brut (g)	> 302,5	> 423,3
Conditionnement		
Nombre d'UVC/Carton	24	20
Type de carton :	Caisse américaine	
Dimensions en mm (Longueur x largeur x hauteur)	510 x 295 x 340	405 x 365 x 405
Poids carton net (g)	480	550
Poids Estimé colis (brut en kg)	8,6	10,2
Palette :		
Nombre de Colis :	36	30
Colis par Couche :	6	6
Couches par palette :	6	5
Type de palette :	CHEP	
Hauteur de la palette (en cm): <i>pal. incluse</i>	219	217,5
Poids Estimé Palette brut (en kg) <i>pal. incluse</i>	335	331
Réglementation :		

Directive 2001/95 /CE relative à la sécurité générale des produits

Directive 85/374/CEE du 25/0/85 relative à la responsabilité du fait des produits défectueux

Le règlement CE/109/2006 entré en vigueur le 1^{er} juin 2007 concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques (REACH) ainsi que les restrictions applicables à ces produits (notamment, les substances SHVC figurant sur la liste candidate mise à jour par l'ECHA et substances soumises à autorisation selon l'annexe XIV du règlement)

Le règlement CE 1272/2008 concernant la classification et l'étiquetage des produits chimiques

Le règlement (UE) 995/2010/CE et 607/2012 CE concernant les obligations des opérateurs qui mettent du bois et des produits dérivés sur le marché

*Le règlement CE 1935/2004 concernant les matériaux et objets destinés à entrer en contact avec des denrées alimentaires .

*Fiche DGCCRF MCDA N°4 (Aptitude au contact alimentaire des matériaux organiques à base de fibre végétale destinés en contact avec des denrées alimentaires).

*Règlement CE 2023/2006 du 22/12/2006 relatif aux bonnes pratiques de fabrication des matériaux et objets destinés à entrer en contact avec des denrées alimentaires.

La directive 94/62/CE et le décret 2007-1467 relatifs aux emballage et déchets d'emballage

XP Q 34-100 : papier tissue et produits tissue – articles transformés – caractéristiques techniques

Guide des bonnes pratiques pour la fabrication des papiers cartons et des articles transformés en papier et carton destinés au contact alimentaire (Club MCAS / CNRS-CNERNA)

Guide des bonnes pratiques de fabrication (articles d'hygiène à usage unique et sécurité du consommateur – Group'hygiène)